



**La Métropole du Grand Paris et Grand Paris Aménagement
mettent en place une Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt
National (SPLA-IN) métropolitaine !**

Communiqué de presse
Paris, le 14 janvier 2025,

La Métropole du Grand Paris et Grand Paris Aménagement ont installé ce jour le Conseil d'Administration de la Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National (SPLA-IN) Métropolitaine, nouvel outil commun de développement au service des 130 communes de la Métropole du Grand Paris.

Votés à l'unanimité au Conseil Métropolitain du 9 avril 2024, le statut et le pacte des actionnaires installent la SPLA-IN métropolitaine, détenue majoritairement par la Métropole du Grand Paris avec 50,1% du capital, soit près d'1M €. Elle participera à la mise en œuvre du projet métropolitain par le déploiement rapide et efficace :

- D'opérations d'intérêt métropolitain (OIM) complexes,
- D'opérations permettant le développement d'activités économiques et productives,
- D'actions de revitalisation des centres-villes et de traitement de l'habitat dégradé,
- D'opérations combinant de forts enjeux de renaturation et d'aménagement.

1. **Patrick OLLIER, a été élu à l'unanimité Président de la SPLA-IN Métropolitaine ;**
2. **Soraya HAMRIOUI, a été nommée Directrice générale de la SPLA-IN Métropolitaine ;**

Pour Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris, Président du Conseil d'Administration de la SPLA-IN métropolitaine : *« Je me félicite de la création de notre SPLA-IN Métropolitaine, un nouvel outil stratégique au service du développement des 130 maires de la Métropole pour leurs projets d'aménagement. Cette initiative incarne notre volonté d'accélérer la dynamique métropolitaine d'aménagement urbain et de renforcer un partenariat constructif avec Grand Paris Aménagement autour des grandes orientations de la planification métropolitaine. Je suis particulièrement heureux de cette collaboration qui permettra de concrétiser des projets complexes en faveur du cadre de vie des métropolitains ».*

Pour Jean-Philippe Dugoin-Clément, Président de Grand Paris Aménagement : *« Fort de notre collaboration avec la Métropole du Grand Paris, cette nouvelle structure commune concrétise notre volonté de répondre avec agilité aux besoins des élus du territoire de l'aire métropolitaine. Avec ce solide partenariat de long terme, nous disposons désormais d'un outil pour conduire des opérations complexes déclarées d'intérêt métropolitain, nécessitant de forts besoins en ingénierie publique. Grâce à la capacité de portage et à l'expertise de GPA, cet outil sera très rapidement opérationnel. »*

Les administrateurs de la SPLA ont été désignés pour la Métropole du Grand Paris en qualité de :

Titulaires

1. Monsieur Patrick OLLIER, Président du Conseil d'Administration de la SPLA-IN Métropolitaine
2. Monsieur Éric CESARI, Vice-président délégué à la Stratégie, aux Partenariats Institutionnels et à la Coordination des Services Publics Urbains
3. Monsieur Arnaud VEDIE, Conseiller Métropolitain
4. Monsieur Philippe LAURENT, Vice-président délégué aux Finances et à l'Information Citoyenne
5. Monsieur Emmanuel GREGOIRE, Conseiller Métropolitain
6. Monsieur Patrick DOUET, Conseiller Métropolitain
7. Monsieur Emile MEUNIER, Conseiller Métropolitain

Les administrateurs de la SPLA ont été désignés pour Grand Paris Aménagement :

Titulaires

1. Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Président de Grand Paris Aménagement, vice-président de la Région Ile-de-France
2. Monsieur Stéphan DE FAY, Directeur général de Grand Paris Aménagement
3. Monsieur Fabien GUISSÉAU, Directeur général adjoint en charge du développement économique, de Grand Paris Aménagement
4. Monsieur David-Olivier BOURGEOIS, Adjoint au chef de bureau, Bureau du logement, de la ville et des territoires, Direction du Budget (DB)
5. Madame Céline BONHOMME, Sous-directrice aménagement durable (DHUP)
6. Madame Marie GAUTIER MELLERAY, Secrétaire Générale aux politiques publiques à la Préfecture d'Ile-de-France.
7. Monsieur Hervé SCHMITT, Directeur adjoint de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France (DRIEAT)

A propos de la Métropole du Grand Paris - La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 130 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1er janvier 2016. La Métropole du Grand Paris exerce les compétences de développement et aménagement économique, social et culturel ; protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ; aménagement de l'espace métropolitain ; politique locale de l'habitat et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

A propos de Grand Paris Aménagement – fédéré à l'EPA Orly Rungis Seine Amont et actionnaire des SPLA-IN Grand Paris Sud et Roissy Pays de France– est un groupement d'aménageurs public qui intervient au service des maires et des collectivités, sur tous les territoires d'Ile-de-France, avec l'ambition de (re)créer de la qualité de vie pour les habitants, et pour longtemps. Nos collaborateurs, animés par le sens de l'intérêt général, conçoivent et réalisent des projets sur mesure, en lien étroit avec les élus locaux, de la petite couronne aux centralités de l'espace rural francilien, sur des opérations de toutes tailles et de toutes complexités.

Contacts presse :

- **Grand Paris aménagement** : Etienne Boulet, agence Bona Fide eboulet@bonafide.paris
- **Métropole du Grand Paris** : presse@metropolegrandparis.fr
 - Inès Mouloudj – 06.02.72.14.04
 - Clara de Magalhaes – 06.28.18.57.65